

Sujet: [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

De : Elisabeth THOMAS <zabeththomas@orange.fr>

Date : Wed, 24 Oct 2018 10:05:31 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

A la suite de demandes réitérés auprès de LIMOGES Métropole dont la dernière réponse datée du 23/10/2018 10h02, il a été impossible d'obtenir communication du compromis de vente passé entre Limoges Métropole et VOL-V.

Ce refus est motivé par le fait que la "Commission d'accès aux documents administratifs" a rendu plusieurs avis concernant la communication des compromis de vente et autres actes authentiques signés par des personnes publiques :

" ne sont pas par nature des documents communicables".

Monsieur le Commissaire, comment analyser la vente des parcelles si Limoges Métropole refuse de communiquer.

Un rendez-vous demandé plusieurs fois auprès du secrétariat du président de Limoges Métropole n'a pu être obtenu que le 30/10/2018 à 14H30, postérieurement à la clôture de l'enquête publique.

Le motif évoqué apparaît tendancieux, en effet de nombreuses collectivités territoriales permettent cette consultation avec isa de la Préfecture.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Commissaire, notre respectueuse considération.

Elisabeth et Pierre THOMAS

43 Rue de Chantelauve

87000 LIMOGES